



HAL
open science

Le coin du Praticien : l'avenir de la forêt feuillue

André Schaeffer

► **To cite this version:**

André Schaeffer. Le coin du Praticien : l'avenir de la forêt feuillue. Revue forestière française, 1951, 2, pp.124-126. 10.4267/2042/27756 . hal-03380152

HAL Id: hal-03380152

<https://hal.science/hal-03380152v1>

Submitted on 15 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE COIN DU PRATICIEN

L'AVENIR DE LA FORÊT FEUILLUE

Un des gros inconvénients que présente la forêt feuillue est sa production considérable de bois de feu. Le rendement en bois d'œuvre d'une futaie de hêtre atteint au maximum 70 % et plafonne souvent à 50 % suivant l'utilisation que reçoivent les différents produits. Dans les maigres taillis sous futaie qui couvrent les plateaux calcaires de l'Est de la France, ce pourcentage tombe à des chiffres extrêmement bas, de l'ordre de 5 à 10 %.

Comme il est peu de régions où le chauffage ait conservé quelque valeur, les propriétaires de forêts feuillues et surtout de taillis sous futaie pauvres en réserve, souffrent d'une crise assez pénible. Le phénomène n'est pas nouveau, on en parle depuis cinquante ans et plus; il avait simplement cessé d'être actuel de 1940 à 1949. Comme autrefois, mises à part les zones situées à proximité des centres de consommation et faiblement boisées, la charbonnette a une valeur négative, le rondin une valeur nulle, le quartier de chêne est invendable. Les taillis simples n'ont preneurs que s'ils sont situés le long des routes; dans les taillis sous futaie, l'acheteur n'estime que les grumes.

C'est faire preuve d'un conservatisme intellectuel un peu étroit que de s'obstiner à produire en 1951 autant de bois de feu qu'il y a deux cents ans, comme si le charbon, le mazout et l'électricité n'étaient pas encore entrés dans le domaine de l'utilisation courante.

La clé du problème serait pour le forestier de métier et sans la moindre hésitation, la conversion en futaie; ce remède se révèle parfait dans une forêt domaniale, dur à accepter pour une collectivité publique dont les besoins d'argent montent à une allure qui ne permet pas les longues périodes d'attente, inconcevable pour un simple particulier qui ne serait pas doublé d'un boyard. Le fisc sous tous ses aspects, se charge d'enlever au modeste propriétaire toute velléité de suivre cette voie (1).

(1) La rédaction de la Revue croit cependant devoir rappeler ici l'article sur la Tournée de la Société des Amis et Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, paru dans le numéro de septembre 1950, p. 499-514. Dans tout le département de la Moselle, il n'y a pratiquement plus de forêts communales traitées en taillis-sous-futaie. En ce qui concerne les exigences du fisc d'autre part, à la suite d'une visite organisée sur le terrain, la nécessité a été reconnue de créer une classe spéciale « Taillis-sous-futaie en conversion » avec détaxe importante par rapport à la classe du taillis-sous-futaie typique. (N.D.L.R.).

Il faut cependant faire quelque chose : trois solutions se présentent immédiatement à l'esprit, dont aucune n'est pleinement satisfaisante, mais qui, réunies, peuvent tirer du marasme la production forestière feuillue. Nous laisserons de côté un quatrième procédé qui sauverait la situation, mais dont la mise en application ne dépend pas du propriétaire forestier, nous voulons dire l'ouverture de nouveaux débouchés pour les menus bois ; de ce côté, des lueurs d'espoir commencent à briller.

Mais, « Aide-toi, le Ciel t'aidera », et voyons le premier moyen.

I. — RÉDUCTION DES EXPLOITATIONS

L'amélioration est immédiate : l'offre et la demande s'équilibrent. Mais bien plus : l'âge des taillis mis en coupe augmente. Que le propriétaire exploite du taillis de 30 ans au lieu de 25 ans, et la proportion de charbonnette diminue, le rondin augmente en quantité comme en qualité.

Le pourcentage de produits sans valeur qu'il faut pourtant abattre tombera de 60 à 40 %, et même moins si l'on pousse jusqu'à 35 ans. Qu'on ne pleure pas sur la disparition du chêne qui s'ensuivra ; sa régénération spontanée est condamnée dans les taillis, du jour où on a abandonné la révolution de 8 ou 10 ans pour adopter la révolution de 25 ans. On peut passer d'une révolution de 25 ans à celle de 30 ans, ou de 30 à 40 ans : il n'y aura dans l'avenir, ni un baliveau de plus, ni un chêne de moins dans toutes les forêts à sol argileux ou calcaire.

Par contre, on a de fortes chances de favoriser le hêtre ; à une époque où la courbe des prix unitaires de cette essence rattrape ou même dépasse celle du chêne, il n'y a pas de quoi s'effrayer de cette évolution. Si l'on n'avait pas naguère persécuté le hêtre pour dégager un chêne roulé, gélif ou un moderne sur souche dépérissant à deux âges, nos forêts souffriraient moins de la mévente des bois sous rail, maladie chronique depuis nombre d'années.

II. — ENRICHISSEMENT EN FUTAIES

On a tout dit sur la question, mais on n'a pas encore tout fait. On reste effaré devant les surfaces de forêts qui tournent tout doucement au taillis simple de charme par élimination progressive du chêne, alors qu'il suffirait de vouloir, pour les amener sans grande dépense, par simple vieillissement, à l'état d'acceptable futaie de hêtre.

La même remarque amère peut être faite en bordure des massifs de sapin, où cette essence ne demande qu'à descendre naturellement dans les taillis préalablement vieilliss.

Dans combien de forêts assiste-t-on encore à un véritable « mas-

sacre d'innocents » sous forme de modernes et de jeunes anciens coupés dans la fleur de l'âge pour faire quelque argent ? Là aussi, il serait aisé d'obtenir une futaie mélangée de chêne, de hêtre et de bois blancs, inéquienne certes, mais génératrice de bons revenus ; il suffirait de ne pas exécuter systématiquement les érables, les tilleuls, les charmes, les chênes gélifs, les hêtres bas branchus qui, en tout état de cause valent mieux que le taillis par quoi ils sont remplacés.

Il est possible aussi d'enrésiner prudemment, avec des exotiques mûrement essayés, des cantons dont toute essence précieuse a déjà disparu. Il y a là de l'argent à gagner, mais aussi beaucoup de chances d'en gaspiller ; ceci est une autre histoire...

III. — PRÊT D'ÉQUIPEMENT

Puisque le bois de feu ne se vend que le long des chemins, faisons des chemins. Le Fonds Forestier National et le Fonds de Modernisation et d'Équipement permettent de sortir du cercle vicieux : pas de route, pas d'argent, — pas d'argent, pas de route.

Il est sans doute plus facile de financer de gros travaux quand on possède une riche sapinière, mais il est aussi intéressant de porter de 0 à 200 francs la valeur d'un stère de rondin sur pied que d'abaisser de 200 francs le coût du débardage d'un mètre cube de grume.

Il faut donc prolonger les voies publiques, empierrer les chemins de terre, élargir les pistes solides pour les rendre accessibles aux camions, au moins par temps sec, rectifier les profils fantaisistes. La dépense à prévoir est considérable, la pierre cassée est au coefficient 30 par rapport à 1938, mais il faut en passer par là, ou renoncer à vendre son bois. Pour lutter contre la concurrence du charbon, abaissons les prix de revient ; bien des foyers domestiques hésitent à engouffrer du charbon à 11.000 francs la tonne : le bois à 1.000 francs le stère leur convient mieux.

En employant du matériel moderne, en évitant les dépenses inutiles et en surveillant les travaux de près, on s'en tire souvent à bon compte. Les constructions de chemins sont souvent bien vite amorties et le remboursement des prêts n'est qu'un jeu, si l'on a cherché, non le tape-à-l'œil, mais le solide.

Le propriétaire de forêt feuillue est, comme le cultivateur, à un tournant décisif : ou il se modernisera, ou il disparaîtra.

Il ne lui est pas interdit d'espérer une amélioration dans les débouchés, imputable à des progrès de la technique industrielle, mais il doit de son côté chercher dans la mesure de ses moyens à améliorer la qualité de ses produits, tout en réduisant le coût de sa production.

A. SCHAEFFER.